



VILLE DE BELOEIL

Conseil de la ville

RÈGLEMENT 1692-24-2024

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Dépôt du projet : 25 juin 2024

Avis de motion : 25 juin 2024

Adoption : 8 juillet 2024

Entrée en vigueur : 11 juillet 2024

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement vise à abolir les tarifs pour les abonnements prévus à la section « Bibliothèque » de l'annexe considérant qu'ils sont déjà inclus dans les tarifs de la carte Accès prévus à la section « Loisirs, culture et vie communautaire » de cette même annexe.

Il fixe un tarif pour l'émission de la carte Accès pour les employés de la Ville et ajuste le tarif pour le remplacement de cette carte pour tous les utilisateurs.

De plus, il fixe également un tarif pour l'utilisation d'un nouvel équipement au MédiaLab de la bibliothèque, à savoir une imprimante résine.

Enfin, ce règlement abolit les tarifs relatifs aux installations septiques, lesquels sont déjà prévus au règlement concernant l'impositions des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exerce financier.

**RÈGLEMENT 1692-24-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le président de la séance a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LA VILLE DE BELOEIL, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* est modifié par le remplacement, à l'annexe A, des grilles de tarification « 2. Bibliothèque », « 4. Loisirs, culture et vie communautaire » et « 6. Urbanisme » par les grilles jointes en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 25 juin 2024.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente de la séance

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière par intérim

ANNEXE
(Article 1)

Grilles de tarification

2. BIBLIOTHÈQUE		
SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
AMENDES		
Document	Document imprimé, document multimédia (livre audio, DVD), périodiques	0,12 \$ / jour / doc 10,50 \$ max / doc
Livre en location	Best-sellers	N/A
REMPLACEMENT, PERTE OU BRIS		
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé		Prix du document + 5,25\$ + frais de retard
Document donné	Document remis gratuitement à la ville par une personne	Coût de remplacement + 5,25 \$ + frais de retard
Document gratuit	Document remis gratuitement à la ville (publication gouvernementale)	10 \$ + frais de retard
Document légèrement endommagé	Bris mineur qui peut être réparé à notre service	9 \$
RÉSERVATION		
Réservation de document	Tous, sauf location best-sellers qui ne peuvent être réservés	N/A
LOCATION		
Livres en location		N/A
INTERNET		
Impression aux postes Internet	Noir et blanc	0,27 \$ / page
	Couleur	0,90\$ / page
MEDIALAB		
Imprimante 3D	Impression 3D	0,20 \$/gramme (minimum 0,20\$)
Imprimante résine		0,30 \$/gramme
Découpeuse vinyle	Autocollant	0,10 \$/cm
	Givré	0,12 \$/cm
	HTV	0,15 \$/cm
Imprimante vinyle	Autocollant	0,20 \$/cm
	Électrostatique	0,20 \$/cm
	HTV	0,25 \$/cm
Macarons	1,5 po épinglette	0,48 \$/unité
	1,5 po aimanté	0,91 \$/unité
	2,25 po épinglette	0,70 \$/unité
	2,25 po aimanté	1,30 \$/unité
Brodeuse numérique	Petit cadre (60 x 40 mm)	3,00 \$
	Moyen cadre (100 x 100 mm)	5,00 \$
	Grand cadre (180 x 130 mm)	10,00 \$
	Très grand cadre (300 x 200 mm)	20,00 \$
	grandeur Casquette	10,00 \$
Atelier - école hors territoire		91,32 \$/groupe
Écouteurs		Coût réel arrondi + 1,09 \$
DIVERS		
Photocopie	Noir et blanc	0,13 \$ / page 0,26 \$/recto-verso
	Couleurs	0,26 \$ / page 0,52 \$/recto-verso
Activités et conférences sans carte accès		5,22 \$
Sac réutilisable		2,17 \$
Sac plastique comptoir		0,87 \$
Prêt entre bibliothèques		Gratuit
Café		1,74 \$
Visite guidée	Visite d'une heure guidée et animée par la personne responsable de l'animation ou la directrice	Gratuit
Livres usagés	Provenant des dons, des livres élagués, etc.	0,95 \$ par livre
		0,95 \$ pour 4 périodiques
ABONNEMENT		
Détenteurs de la carte Accès	Résidents et non résidents	Frais reliés à la carte Accès (voir section 4. Loisirs culture et vie communautaire)
Abonnement institutionnel	École, garderie, organisme accrédité et institution publique	Gratuit
Résident par la carte Accès		Gratuit
Employés de la Ville de Beloeil (excluant les membres de sa famille) par la Carte Accès		
Abonné collectif par la carte Accès (école, garderie, organisme identifié comme OSBL et institutions publiques)		
Résident de Mont Saint-Hilaire selon entente avec la carte Accès		
Non-résident - abonnement individuel avec la carte Accès		75 \$ Abonnement valide pour 1 an
Non-résident - abonnement familial avec la carte Accès	Membres d'une même famille vivant à la même adresse	180 \$ Abonnement valide pour 1 an
Remplacement de la carte Accès	Tous	8,00 \$

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Carte Accès	Résident - valide 3 ans	Gratuit
	Voisin - valide 3 ans	Gratuit
	Non-résident individuel - valide 1 an	75,00 \$
	Non-résident famille - valide 1 an	180,00 \$
	Employés de la Ville de Beloeil (incluant les membres de sa famille)	Gratuit
	Remplacement d'une carte	8,00 \$
ACTIVITÉS		
Camps de jour, service de garde et Club Ados		50% du coût de revient ⁽¹⁾
Camps spécialisés, semaine de relâche scolaire et activités parascolaires		50% du coût de revient ⁽¹⁾
Tennis et autres activités sportives	Mineurs	
	Adultes	
Activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire et de loisir	Mineurs	75% du coût de revient
	Adultes	100% du coût de revient
Frais de remboursements pour les activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire, loisir, tennis et les activités sportives (sauf camp de jour et le service de garde)	Un remboursement peut être effectué avant le début de l'activité, mais la demande doit être faite au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de celle-ci pour l'ensemble des activités dans la programmation, sauf pour le camp de jour et les camps spécialisés	15,00 \$
Frais de remboursement pour le camp de jour	Pour les camps de jour, la demande de remboursement peut être effectuée au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de l'ensemble des activités du camp de jour.	15,00 \$ semaine jusqu'à concurrence de 60 \$
Spectacles Maison Villebon	Spectacles réguliers - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles réguliers - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles en après-midi - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles en après-midi - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - avec carte enfant - tarification pour parents et enfants	Gratuit
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - sans carte tarification pour parents et enfants	5,22 \$
	Films et documentaires - avec carte	Gratuit
	Films et documentaires - sans carte	5,22 \$
	PassÂges - avec carte Accès	Gratuit
	PassÂges - sans carte Accès	8,70 \$
	⁽¹⁾ Le coût de revient des activités est établi en fonction des dépenses suivantes : - Salaire des employés du programme ou des contractuels - Matériel et équipements requis - Promotion et publicité - Transport et frais de sorties	
ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS ET TARIFS JOURNALIERS		
TENNIS		
Abonnement / Chalet Félix-Martin et Chalet Victor-Brillon Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant-étudiant-âge d'or	0,06\$ / heure ⁽²⁾
	Adulte	0,09\$ / heure ⁽²⁾
	Couple	0,10\$ / heure ⁽²⁾
	Famille	0,10\$ / heure ⁽²⁾

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024	
Droit de jeu pour les non-membres (tarif par personne)	Chalet Félix-Martin	Détenteur carte Accès : 5,22 \$ / heure de jeu Non détenteur carte Accès : 8,48 \$ / heure de jeu	
	Chalet Victor Brillon	Gratuit	
Tournoi de tennis / tarification par participant, peu importe la catégorie (simple ou double)	Détenteur carte Accès - 1 catégorie	25,73 \$	
	Non détenteur carte Accès - 1 catégorie	30,84 \$	
	Détenteur carte Accès - 2e catégorie	18,71 \$	
	Non détenteur carte Accès - 2e catégorie	22,42 \$	
Ligue de tennis adulte / double (soirée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	58,09 \$	
	Non-membre	72,61 \$	
Ligue de tennis adulte / double (matinée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	116,42 \$	
	Non-membre	145,57 \$	
Ligue de tennis adulte / simple (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	72,76 \$	
	Non-membre	90,96 \$	
Ligue de tennis junior 40-0 (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	259,34 \$	
	Non-membre	324,22 \$	
(2) Le taux horaire sera multiplié par le nombre d'heures d'ouverture planifiées pour toute la saison			
BADMINTON PARENT-ENFANT			
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,75 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	3,75 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,26 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,57 \$	
JEUX LIBRES			
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,75 \$	
	Enfant non détenteur carte Accès	3,75 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,26 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,57 \$	
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
Patin libre - journalier	Enfant - aîné détenteur carte Accès	2,75 \$	
	Enfant - aîné non détenteur carte Accès	3,75 \$	
	Adulte détenteur carte Accès	3,26 \$	
	Adulte non détenteur carte Accès	4,57 \$	
Patin libre - abonnement Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant	0,19 \$ / période	
	Étudiant et aîné	0,20 \$ / période	
	Adulte	0,23 \$ / période	
	Famille	0,32 \$ / période	
LOCATION DE LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS			
Terrain de balle éclairé	Organisme	Taux à l'heure	
		25,30 \$	
	ABMB	À compter du 1er mai 2024	26,06 \$
			13,59 \$
		À compter du 1er mai 2024	14,00 \$
			69,58 \$
Privé	À compter du 1er mai 2024	71,67 \$	
		15,58 \$	
Terrain de balle non-éclairé	Organisme	À compter du 1er mai 2024	16,05 \$
			8,48 \$
	ABMB	À compter du 1er mai 2024	8,73 \$
			42,89 \$
	Privé	À compter du 1er mai 2024	44,18 \$
			24,68 \$
Terrain de soccer	Organisme terrain éclairé	À compter du 1er mai 2024	25,42 \$
			15,58 \$
	Organisme terrain non-éclairé	À compter du 1er mai 2024	16,05 \$
			8,48 \$
	CSV - micro terrain	À compter du 1er mai 2024	8,73 \$
			9,73 \$
	CSV - soccer à 7	À compter du 1er mai 2024	10,02 \$
			13,60 \$
CSV - soccer à 9 et à 11	À compter du 1er mai 2024	14,01 \$	

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024	
Terrain de soccer (suite)	Privé terrain non-éclairé	42,89 \$	
		À compter du 1er mai 2024	44,18 \$
	Privé terrain éclairé	69,58 \$	
		À compter du 1er mai 2024	71,67 \$
Terrain de pétanque / surface multifonctionnelle	Organisme	12,97 \$	
		À compter du 1er mai 2024	13,36 \$
	Écoles primaires et secondaire (accès chalet)	12,94 \$	
CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU			
Locaux exclusifs	Organisme	16,53 \$ pied2	
Salle multifonctionnelle D-021	Organisme mineur	À compter du 1er août 2024	12,35 \$
	Salle multifonctionnelle D-021 (enfant)	À compter du 1er août 2024	12,35 \$
	Salle multifonctionnelle D-021 (adulte)	À compter du 1er août 2024	22,46 \$
ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT			
Taux à l'heure			
Location de glace	Organisme mineur	79,17 \$	
		À compter du 1er août 2024	81,55 \$
	Organisme adulte	158,33 \$	
		À compter du 1er août 2024	163,08 \$
	Hockey - Poly (local + salaire employé)	221,47 \$	
		À compter du 1er août 2024	228,12 \$
	Privé avec contrat	266,74 \$	
		À compter du 1er août 2024	274,75 \$
Privé sans contrat	282,81 \$		
	À compter du 1er août 2024	291,30 \$	
Aréna utilisation estivale	54,37 \$		
	À compter du 1er août 2024	56,01 \$	
LOCAUX VILLE - ANNUEL			
Maison Huot	Atelier de céramique	À compter du 1er septembre 2024	1 280,90 \$
	Atelier de peinture	À compter du 1er septembre 2025	1 280,90 \$
Maison Villebon (sous-sol)	Association des Tisserands	À compter du 1er septembre 2026	596,60 \$
Centre des loisirs	Atelier du vitrail	À compter du 1er septembre 2027	989,92 \$
	Cercle de fermières	À compter du 1er septembre 2028	1 103,75 \$
	Sculpture sur bois	À compter du 1er septembre 2029	596,60 \$
MAISON VILLEBON			
À compter du 1er septembre 2024			
Location aux organismes reconnus		7,78 \$ / heure	
Location au privé		40\$ /heure	
	Location au privé frais d'administration par location - non remboursable	53,00 \$	
Redevances à la Socan s'il y a spectacle	Privé	42,50 \$	
Personnel supplémentaire			
Responsable technique - bloc de 5 heures		370,00 \$	
Responsable technique - bloc de 10 heures	Privé	530,00 \$	
Services			
Accord de piano (si requis)	Privé	117,00 \$	
Vente Alcool (tous les tarifs de la vente d'alcool incluent les taxes) - Soirs de spectacles,			
Bière		5,44 \$	
Verre vin ou sangria		5,44 \$	
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		26,09 \$	
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 2	
Spiritueux au verre		6,52 \$	
Spiritueux à 3/4 d'onze (<i>shooter</i>)		3,48 \$	
Eau, thé et café		1,96 \$	
Perrier		3,04 \$	
Jus		2,39 \$	

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Noix		2,39 \$
Croustilles		1,96 \$
Jujubes		0,87 \$
CENTRE DES LOISIRS		
Tarifcation des locaux pour les organismes reconnus		À compter du 1er septembre 2024 (taux à l'heure)
Cuisine	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Gymnase - activités communautaires et sportives	Enfants et aînés	12,35 \$
	Adultes	17,96 \$
	Privé (activités sportives seulement)	47,16 \$
Salle multifonctionnelle 201	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salle multifonctionnelle 203	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salle multifonctionnelle 204	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salles multifonctionnelles 203 et 204	Enfants et aînés	8,99 \$
	Adultes	17,96 \$
Salle multifonctionnelle 207	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salle multifonctionnelle 205	Enfants et aînés	8,99 \$
	Adultes	17,96 \$
BIBLIOTHÈQUE (sous-sol)		Taux à l'heure
		À compter du 1er septembre 2024 (taux à l'heure)
Chœur de la montagne (grande salle)	Privé (activités culturelles seulement)	47,15
Chœur de la Montagne (grande salle)	Enfants et aînés	8,98
Chœur de la Montagne (grande salle)	Adultes	17,96 \$
Salle des Altos	Enfants et aînés	6,75 \$
Salle des Altos	Adultes	12,35 \$
Salle des Altos	Privé (activités culturelles seulement)	39,29 \$
Salle des Arts	Enfants et aînés	6,75 \$
Salle des Arts	Adultes	12,35 \$
Salle des Arts	Privé (activités culturelles seulement)	39,29 \$
CENTRE CULTUREL		
À compter du 1er septembre 2024		
Salle de spectacles	Association accréditée Ville de Beloeil	165 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité de Beloeil	165 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité à l'extérieur de Beloeil	196 \$ / jour
	Résident de Beloeil	216 \$ / jour
	Établissement d'enseignement de Beloeil	216 \$ / jour
	Établissement d'enseignement à l'extérieur de Beloeil	278 \$ / jour
	Tarif régulier	427 \$ / jour
	2 placiers	Inclus
	Directeur technique	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %
	Technicien	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Salle de spectacles (suite)	Système de son de base	Inclus
	Système de son complet et sonorisateur	824 \$ / jour
	Événement estival	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse
	Location piano Yamaha C7 (accordement inclus)	639 \$ / jour
	Droits d'auteur (SOCAN)	minimum 60 \$
Hall d'exposition	Association accréditée Ville de Beloeil	165 \$ / jour ou 330 \$ / semaine
	Exposant résident de Beloeil	273 \$ / jour ou 546 \$ semaine
	Artiste solo de Beloeil	273 \$ / semaine
	Exposant non-résident de Beloeil	330 \$ / jour ou 654 \$ / semaine
	Artiste solo résident Ville de Beloeil	273 \$ / semaine
	Atelier/conférence résident de Beloeil	165 \$ / jour ou 427 \$ / 3 à 7 jours
	Atelier/conférence non-résident de Beloeil	216 \$ / jour ou 654 \$ / 3 à 7 jours
	Événement avec location salle de spectacles	62 \$ / jour
	Exposition estivale	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse
LOCAUX COMMISSION SCOLAIRE		
Écoles primaires		À compter du 1er septembre 2024 (taux à l'heure)
Jolivent - gymnase	Organisme	7,56 \$
Le-Petit-Bonheur - gymnase	Organisme	9,89 \$
Le Tournesol - gymnase	Organisme	12,57 \$
St-Mathieu - gymnase	Organisme	9,96 \$
St-Mathieu - cafétéria	Organisme	7,16 \$
Au Cœur-des-Monts - salle multi	Organisme	12,46 \$
Au Cœur-des-Monts - gymnase	Organisme	15,14 \$
Gymnases écoles primaires	Groupe spontané	15,49 \$
Surveillants d'installation	Organisme et groupe spontané	selon le coût réel + 15%
École Cédar - gymnase	Organisme	9,09 \$
École secondaire Polybel		
Classe	Organisme	7,60 \$
Cafétéria	Organisme	19,24 \$
Salle de jeux	Organisme	19,24 \$
Hall d'entrée	Organisme	7,60 \$
Palestre	Organisme	13,55 \$
Gymnase double	Organisme	22,51 \$
Gymnase A118	Organisme	19,56 \$
Auditorium	Organisme	12,20 \$
Surveillant et entretien	Organisme	28,28 \$
Technicien	Organisme	En fonction des contrats privés de la Polybel
VENTE DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT		
Matériel et équipement utiles à la pratique des activités tels que casques de bains, balles de tennis, etc.		Coût d'achat + 30 %
FRAIS DIVERS		
Annulation d'inscription dans les délais prescrits		15,00 \$
Location de kiosque activité KAPUT	Détenteur carte Accès	Gratuit
	Non-détenteur carte Accès	60 \$
Location de tentes 10 X 10	Pour tous	60 \$
	Tous	\$6,96
Coupons Showfrette	Pour tous	\$1,74
Émission d'une lettre d'autorisation pour sollicitation à des fins non commerciales	Organisme reconnu ou organisme de bienfaisance	Gratuit

4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES		
Coût du permis sans fermeture de rue	par demi-journée de tournage	180,00 \$
Coût du permis sans fermeture de rue	par jour de tournage	270,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue par intermittence	par demi-journée ou jour de tournage	405,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue partielle ou complète	par demi-journée ou jour de tournage	580,00 \$
Utilisation des services des employés municipaux		Taux réels
Location d'un parc ou piste cyclable pour tournage		22,50 \$ / heure
Tournage dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et plateaux sportifs		Tarifs de location selon le présent règlement + 15%
Stationnement pour camp de base		15,50 \$ / heure

6. URBANISME

SUJET		TARIF[* 1] 2024
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)		
Construction		500 \$ de base
- Unifamiliale (H-1)		+ frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 75 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)		500 \$ de base + 150 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)		500 \$ de base + 175 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)		500 \$ de base + 200 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)		25 \$
- Habitation collective (H-6)		500 \$ de base + 200 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement ou chambre
Transformation		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
Agrandissement		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)		
Construction		300 \$ de base + 2 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
Transformation		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Agrandissement		300 \$ de base + 2 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)		
Abri d'auto		50 \$
Garage		50 \$
Remise		50 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		50 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		50 \$
Mur de soutènement		50 \$
Muret		50 \$
Escalier extérieur		50 \$
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	50 \$ de base + 2 \$ par m ² selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux.
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		Gratuit
Autre construction accessoire		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Installation septique - mise en place ou modification de tout type de système		150 \$
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel		100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage commercial		150 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage industriel		200 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage public		100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m ²
- opération destinée à un usage agricole		100 \$ de base + 50 \$ par lot
CERTIFICAT D'AUTORISATION		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel		50 \$
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel		50 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local		50 \$

6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2024
Usage et activité temporaire	
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec place d'affaire sur le territoire de la Ville)	Gratuit
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans place d'affaire sur le territoire de la Ville)	500 \$
- Tout autre usage temporaire	100 \$
Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire	100 \$
Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal)	100 \$
Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)	
- en tout ou en partie sur le même terrain	50 \$ [*2]
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	500 \$ [*2]
Excavation du sol	50 \$
Déplacement d'humus	50 \$
Plantation et abattage d'arbres	
- abattage d'arbre	50 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	50 \$
- renaturalisation d'un site	50 \$
Remblais ou déblais	50 \$
Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseigne ou d'un panneau réclame	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	50 \$
- tout autres projets d'affichage	150 \$ de base + 25 \$ par enseigne
Construction, installation ou modification d'un auvents	50 \$
Ouvrages dans les zones inondables ou zone de contraintes	200 \$
Ouvrages en milieu humide, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau	200 \$
Construction, installation ou modification d'une antennes de télécommunication et autres dispositifs semblables	250 \$
Construction, modification, réparation d'une entrée charretière	50 \$ [*4]
Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique	50 \$
Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	50 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	50 \$
- autres aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	50 \$
Activité agricole	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distance séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	300 \$
Installation septique	
— frais pour inspection et entretien d'un système de traitement secondaire, secondaire avancé et tertiaire	-Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
— frais pour vidange d'une fosse septique	-Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
-frais pour visite additionnelle d'une installation septique	-Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT	
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial
ATTESTATION	
Attestation d'usage	100 \$
DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturales - PIIA	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	125 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	200 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	250 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 500 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	800 \$
AUTRES DEMANDES D'URBANISME	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 500 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU auxquels s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 500 \$
Demande d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier	2 500 \$
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigés par les règlements d'urbanisme	5 000 \$ par case manquante
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	600 \$
Demande de programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du PRQ	100 \$

6. URBANISME

SUJET		TARIF[* 1] 2024
ENVIRONNEMENT		
Captage des eaux souterraines		50 \$
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis	50 \$
	Renouvellement annuel	25 \$
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - application de pesticides et engrais		100 \$
Certificat d'enregistrement annuel - travaux agricoles		100 \$
Permis temporaire d'utilisation de pesticides		Gratuit
LOCATION DE SALLE		
Location d'espace au Pavillon d'accueil du Vieux-Beloil		275 \$ / mois
AUTRES SERVICES		
Autorisation de branchement aux services municipaux (égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc)		50 \$
Inspection du branchement par le Service des travaux publics		125 \$ [*5]
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement (allée et stationnement privé)		200 \$ par entrepreneur + 25 \$ par véhicule
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère		50 \$

Note : Tous les tarifs sont non remboursables

[*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.

[*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.

[*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.

[*4] les travaux doivent obligatoirement être effectués par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.

[*5] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.

CERTIFICAT DES APPROBATIONS

Avis de motion :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Dépôt du projet de règlement :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Adoption du premier projet de règlement :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Adoption du second projet de règlement :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Adoption du règlement :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Approbation des personnes habiles à voter :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Approbation du M.A.M.H. :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Publication :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

Entrée en vigueur :

Cliquez ou appuyez ici

pour entrer du texte.

NADINE VIAU
Mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière